



DEPASSEMENTS D'HONORAIRES

La Mutualité Française Nord-Pas de Calais s'engage dans le conventionnement hospitalier mutualiste pour minimiser le reste à charge des familles.

Un français sur cinq déclare avoir, au cours des deux dernières années, renoncé ou retardé des soins, principalement pour des raisons financières¹. En région Nord-Pas de Calais, les dépenses liées aux soins hospitaliers représentent 650 €/an/habitant. L'enjeu est de taille : **limiter les dépassements d'honoraires afin de diminuer le reste à charges et donc favoriser l'accès aux soins au plus grand nombre.**

► **Conventionnement hospitalier mutualiste : un accès à des soins de qualité tout en dépensant moins !**

Représentant aujourd'hui 17,3% des dépenses totales des mutuelles, les dépenses hospitalières arrivent devant les honoraires de médecins de ville et les honoraires dentaires !

Le Conventionnement hospitalier mutualiste est un dispositif visant à aider les patients adhérents d'une mutuelle à choisir un établissement de santé en étant bien informés sur la qualité et le coût maîtrisé des soins proposés. En effet, la Mutualité Française Nord-Pas de Calais sélectionne certains établissements de la région (publics ou privés) **selon des critères de qualité** (établissements certifiés par la Haute Autorité de Santé et ayant de bons résultats en matière de lutte contre les infections nosocomiales) **et s'accordent avec eux sur un tarif de la chambre particulière à respecter.**

Pour le patient, c'est une garantie de dispense d'avance de frais et la maîtrise du reste à charge grâce à des tarifs négociés.

► **Premier bilan du Conventionnement hospitalier : 60% des établissements référencés avant le début de la deuxième phase**

En région Nord-Pas de Calais, 38 conventions ont déjà été signées, soit plus de 60% des établissements référencés. Le dispositif concerne aujourd'hui les activités de médecine, de chirurgie et d'obstétrique mais la Mutualité Française Nord-Pas de Calais va l'étendre aux soins de suite et de réadaptation (SSR)², ainsi qu'à la médecine ambulatoire³ et aux soins externes.

C'est d'ailleurs pour échanger sur l'avancée du conventionnement dans la région, sur les perspectives de lancement de cette deuxième phase ou encore sur la mise en place de procédures simplifiées pour les établissements de santé, qu'une journée de rencontres entre acteurs de santé de la région a été organisée le 13 novembre dernier. Une première nationale !



Les habitants du Nord-Pas de Calais peuvent consulter la liste des établissements conventionnés sur le site internet de la Mutualité :

<http://www.nordpasdecals.mutualite.fr/Actualites/La-liste-des-etablissements-de-sante-conventionnes-de-votre-region>

et se référer au Label « Etablissement Conventionné » visible dans les hôpitaux concernés.

A propos de la Mutualité Française :

La Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France, près de 700. 6 français sur 10 sont protégés par une mutuelle de la Mutualité Française, soit près de 38 millions de personnes.

Organismes à but non lucratif, ne pratiquant pas la sélection des risques et régis par le code de la Mutualité, les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité Sociale.

En Nord Pas-de-Calais, la Mutualité Française est le représentant officiel auprès des Institutions, Administrations et Collectivités de 127 mutuelles et des 1 950 000 personnes qu'elle protège.

¹ Enquête du Centre d'études et de connaissances sur l'opinion publique (CECOP) et l'Institut CSA consacrée à la relation des Français à leur système de santé.

² Les services de soins de suite et de réadaptation accueillent, dans la majeure partie des cas, des personnes âgées nécessitant un suivi médical après une opération importante de médecine ou de chirurgie.

³ La médecine ambulatoire est un système de santé qui permet de maintenir le patient à domicile tout en le faisant bénéficier d'un ensemble d'actes et de soins comparables, en nombre et en qualité, à ceux qui pourraient être effectués à l'hôpital.

CONTACTS PRESSE :

Agence Com' des Enfants – Tél. 03 20 02 65 29

Shirley Curtat-Cadet scurtat@comdesenfants.fr

Alexane Gautron agautron@comdesenfants.fr